



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	21	02	08

Séance du 13 avril 2024 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire.
Convocation du 2 avril 2024.

PRESENTS : Mmes ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE –
KHOUMRI – BECKENDORF – PIESTA - KERMAOUI.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - BOUMEKIK -
PODBOROCZYNSKI - LA LEGGIA – RAHAOUI – BAHFIR – MILIOTO - ANANICZ.

PROCURATIONS : MM. KLASEN et ESTRADA qui ont donné procuration respectivement à MM.
BOUMEKIK et BAHFIR

ABSENTES EXCUSEES : Mmes TUSCHL (départ au point 21) - MANGIONE (départ au point 24) -
CHEBLI.

ABSENTS : Mmes YILDIRIM - MM. OURIAGHLI - ELHADI.

**35 - Proposition de motion pour le maintien d'un service public postal de qualité
à Farébersviller**

Rapporteur : Laurent KLEINHENTZ

Exposé des motifs :

Depuis le début de l'année 2024, le bureau de poste de Farébersviller est régulièrement fermé soit en raison de grèves, soit pour cause d'arrêts de travail non remplacés, obligeant les usagers à se rendre dans d'autres bureaux comme par exemple celui de Freyming-Merlebach ou au centre commercial B'Est où un point Poste a récemment été installé à la maison de la presse.

La ville ainsi que les usagers du bureau de poste sont avertis de ces fermetures le matin même.

Le conseil municipal :

CONSIDERANT que, bien que situé sur Farébersviller, ce bureau de poste est également fréquenté par une bonne partie des habitants des communes environnantes ;

CONSIDERANT les désagréments occasionnés à la population ;

CONSIDERANT que bon nombre des habitants de Farébersviller ne sont pas mobiles et que ceux qui le sont doivent faire face à l'augmentation du prix des carburants ;

CONSIDERANT que ces fermetures intempestives marquent un recul de la présence postale en milieu urbain et la dégradation d'un service public de proximité et de qualité ;

CONSIDERANT la réduction au fil des années de l'amplitude horaire d'ouverture du bureau de poste de Farébersviller ;

CONSIDERANT l'installation progressive d'automates dans les bureaux de poste afin de rationaliser les coûts d'exploitation ;

CONSIDERANT l'ouverture d'un point Poste au sein de la maison de la presse dans le centre commercial B'Est, l'assemblée s'interroge afin de savoir si cette implantation ne préfigure pas de la fermeture à terme du bureau de poste de Farébersviller. Si tel était le cas, cette installation au sein du centre commercial B'EST répondrait à une logique économique faisant fi des besoins de la population.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

- adopte cette motion pour le maintien d'une présence postale de proximité et de qualité à Farébersviller ;
- interpelle par la présente motion les représentants du groupe la Poste ;
- s'oppose formellement à la fermeture du bureau de Poste de Farébersviller.

Motion adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Laurent KLEINHENTZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »